

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Dominique TRELA, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-05 Budget Assainissement Collectif- Admissions en non-valeur

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Toute facture émise concernant la redevance assainissement est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés.

Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrecouvrabilité.

Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrecouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.



Etat des présentations et admissions non-valeur en date du 31/07/2017	48,68 €
Etat des présentations et admissions non-valeur en date du 08/06/2018	3 622,21 €
Etat des présentations et admissions non-valeur en date du 08/06/2018	316,01 €
Montant total	3 986,90 €

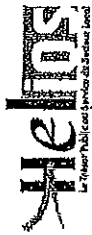
Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 30 voix pour et 1 abstention des membres présents, décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,
- de préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2018 : Chapitre 65 – articles 6541, 6542.

Annexe : Courrier Trésorerie

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 13 JUIL. 2018</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> 
--	---



60400 - SPANC CCST

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

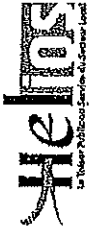
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la Liste : 3294270233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

204,82 Euro (s)



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2912650233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

3 622,21 Euro (s)



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2925860233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

316,01 Euro (s)

61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 31/07/2017

Numéro de la liste : 2900410233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

48,58 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le

ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE

Rece
Levfeuil

Page

60300 - CCST EAUX -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2912620233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

7 812,95 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le

ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE



60300 - CCST EAUX -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux


Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2925680233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

3 615,21 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018
Reçu en préfecture le 13/07/2018
Affiché le 
ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE



60300 - CCST BAUX -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 3170710233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

60,31 EURO (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018
Reçu en préfecture le 13/07/2018
Affiché le
ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE

60300 - CCST EAUX -

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 3188330233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

5,05 Euro (s)



61202 - CCST ORDURES MENAGERES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2890330533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

4 496,83 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018
Reçu en préfecture le 13/07/2018
Affiché le 
ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE



61202 - CCST ORDURES MENAGERES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 2889720833

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

4 620,67 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018
Reçu en préfecture le 13/07/2018
Affiché le



ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE

60000 - CCST

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 08/06/2018

Numéro de la liste : 3178520233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

500,15 Euro (s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le

ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 01/03/2018

090005 -TRES. DELLE
61500 - BAT RELAIS CHAUFFOURS
DELLE

Exercice 2018

Numéro de la liste 3227210233
2 pièces présentes pour un total de
3 600,00

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société	3600
Catégories de produits	LOYERS	3600
Motifs de présentation	Cliture insuffisance actf sur RJ-LJ	3600
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000	0 0 3600 0
Exercice de P.I.E.C	2016	3600

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société		2016T-19		1752-90-		99	1800	Cliture insuffisance actf sur RJ-LJ
Société		2016T-21		1752-90-		99	1800	Cliture insuffisance actf sur RJ-LJ
					TOTAL		3600	

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de : 3600 euros

A. DEMÉ Le 01/03/2018
Le Comptable Public
RUSSET Catherine

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le

Process
EX/MLL

ID : 090-249000241-20180705-2018_05_05-DE